

Muslima Voyages

SOCIÉTÉ F2ZVOYAGES
Business Center
Immatriculée à DUBAÏ
LICENCE N°45000185

Contact & Informations

Lundi - Jeudi : 09h - 19h
Vendredi : 09h - 12h
contact@muslimavoyages.com

Devis Numéro	DEV-533
Devis Date	7 mars 2025
Valable jusqu'à	7 mars 2025
Total	3 480,00 €

A l'attention de

Wassima TIMILLI
wassima.timilli@hotmail.com

Retrouvez les photos de votre chambre au ST REGIS DOWNTOWN [via ce lien](#)

Retrouvez les photos de votre chambre à l'ANANTARA MINA RAS AL KHAIMAH [via ce lien](#)

Retrouvez les photos de votre chambre au ADDRESS BEACH RESORT [via ce lien](#)

Quantité	Détails du séjour	Tarif	Sous Total
1	Hotels THE ST REGIS DOWNTOWN 6 nuits chambre supérieure petits déjeuners inclus ANANTARA MINA RAS AL KHAIMAH 1 nuit villa pilotis avec piscine privée demi pension incluse ADDRESS BEACH RESORT chambre deluxe vue mer petits déjeuners inclus 16 au 25 mai 2025 2 adultes	3 480,00 €	3 480,00 €

Sous Total	3 480,00 €
Tax	0,00 €
Total	3 480,00 €

TAXE À RÉGLER AUX HÔTELS DIRECTEMENT: 20 AED par nuit

La réservation devra s'effectuer pendant nos horaires d'ouverture, si le paiement est effectué en dehors de ces horaires l'agence se donne le droit de modifier le montant total en raison des variations du prix et de la disponibilité des vols et des hôtels.

Le passeport doit être valide 6 mois après la date de retour.

Il est important de vérifier vos assurances voyage avant de réserver (soit en contactant votre banque pour vérifier l'assurance de votre carte bancaire soit vous contactez AllianzVoyages directement pour souscrire une assurance complémentaire).

Le règlement de la prestation touristique achetée se fait par carte bancaire ou par prélèvement sur le site internet www.muslimavoyages.com.

À l'inscription, un acompte du prix total du voyage est exigé pour la validité de l'inscription. Le règlement du solde doit intervenir au plus tard 21 jours avant la date de départ.

Le non-paiement d'une des échéances à date autorisera F2ZVOYAGES à considérer le voyage comme annulé du fait du client et en conséquence à facturer à ce dernier l'intégralité des frais d'annulation normalement dus à cette date.
